

SASU « A ta santé club »
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE (SASU) AU CAPITAL DE 100 EUROS
Siège social : 4 chemin des champs chapons 51500 TAISSY

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

[A ta santé club]

Siège social : [4 chemins des champs chapons TAISSY 51500]

N° SIRET : [927670166]

Procès-verbal de la décision de l'actionnaire unique en date du [18/06/2024]

L'an [2024], le [18/06/2024], à [20h], [CERCUS Gauthier], actionnaire unique de la société [A ta santé club], société [SASU au capital de 100 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [Reims] sous le numéro [927 670 166], a décidé ce qui suit :

1. Augmentation du capital social

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 9 900 €, pour le porter de 100 € à 10 000 €, par augmentation de la valeur nominale de chaque action de 0,10 € à 10 €.

2. Modification corrélative des statuts

En conséquence de ce qui précède, l'article [7] des statuts est modifié comme suit :

Article [numéro] - Capital social

"Le capital social est fixé à la somme de 10 000 €, divisé en 1 000 actions de 10 € chacune, toutes de même catégorie."

3. Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales nécessaires.

Fait à [Paris], le [18/06/2024]

[CERCUS Gauthier]

Lu et approuvé

